

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

1/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE
Code du produit (UVP) 62290240
Numéro de la FDS 102000040186
No. d'Enregistrement PCP 28487

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux
Toxicité aiguë(Inhalation): Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger
Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

2/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

Conseils de prudence

Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom de composants dangereux | No.-CAS | Concentration % en poids |
|--|------------|--------------------------|
| Sel de potassium de glyphosate | 70901-12-1 | 49.0 |
| Mélange de tensioactifs (propriétaire) | | 9.0 |

L'identité chimique exacte et/ou la gamme de concentration du produit reste une donnée confidentielle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance. |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

3/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------|--|
| Risques | Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase. |
| Traitement | Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. |

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de phosphore

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés. L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair n'a pas de point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

4/11

Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Entreposer séparément les vêtements de travail. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
10200040186

5/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

| | |
|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Réagir avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser. Protéger du gel. Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage. Le gel affectera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage. |
| Précautions pour le stockage en commun | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

| | |
|--|---|
| Protection respiratoire | Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie. |
| Protection des mains | Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée. Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton) Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes. |
| Protection des yeux | Utiliser des lunettes de protection étanches et bien ajustées ainsi qu'une protection pour le visage. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes. |
| Mesures générales de protection | Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

6/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Forme | Liquide, clair |
| Couleur | light yellow to light red brown |
| Odeur | sans odeur |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | 4.5 - 4.9 (6.77 %) (23 °C) (eau désionisée) |
| Point/intervalle de fusion | Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | n'a pas de point d'éclair |
| Inflammabilité | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée non disponible |
| Énergie minimale d'ignition | Non applicable |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | Pas de volatilité significative. |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Densité | env. 1.35 g/cm ³ (20 °C) |
| Hydrosolubilité | complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Sel de potassium de glyphosate: log Pow: < -3.2 (25 °C) |
| Viscosité, dynamique | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | Donnée non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
10200040186

7/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

| | |
|-------------------------------|---|
| Propriétés comburantes | Le produit n'est pas comburant |
| Explosivité | Non applicable |
| Autres informations | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

| | |
|---|--|
| Décomposition thermique | Stable dans des conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser. |
| Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| Matières incompatibles | Acier galvanisé, Acier au carbone, Acier doux sans revêtement intérieur |
| Produits de décomposition dangereux | Produits de combustion dangereux: voir section 5. |

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| Voies d'exposition | Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation |
| Effets immédiats | |
| Œil | Provoque une irritation des yeux. |
| Peau | Provoque une irritation de la peau. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |
| Inhalation | Nocif par inhalation. |
| Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë par voie orale | LD50 (Rat) > 5,000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Toxicité aiguë par inhalation | CL50 (Rat) > 1.20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. Aucun décès Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Toxicité cutanée aiguë | LD50 (Rat) > 5,000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Irritation modérée de la peau. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Lésions oculaires | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

8/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

graves/irritation oculaire Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Sel de potassium de glyphosate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Sel de potassium de glyphosate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Sel de potassium de glyphosate : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

Sel de potassium de glyphosate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Commentaire important sur la liste du CIRC:; Notre avis d'expert est que la classification comme cancérogène n'est pas justifiée.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Sel de potassium de glyphosate 70901-12-1 Evaluation globale : 2A

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Sel de potassium de glyphosate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Sel de potassium de glyphosate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 47 mg/l
Essai en statique; Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
10200040186

9/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

| | |
|---|---|
| | La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate. |
| Toxicité chronique pour les poissons | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Essai en dynamique NOEC: \geq 9.63 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate. |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CL50 (Crassostrea gigas (Huître portugaise)) 40 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate. |
| Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)): 12.5 mg/l Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate. |
| Toxicité des plantes aquatiques | CE50r (Skeletonema costatum) 13.5 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate. |
| Biodégradabilité | Sel de potassium de glyphosate: Difficilement biodégradable. |
| Koc | Sel de potassium de glyphosate: Koc: 884 |
| Bioaccumulation | Sel de potassium de glyphosate: Facteur de bioconcentration (FBC) $<$ 1 |
| Mobilité dans le sol | Sel de potassium de glyphosate: Variable, dépend de la température, du type de sol, de l'humidité du sol, du pH du sol et de la teneur en matière organique. |
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | |
| Évaluation PBT et vPvB | Sel de potassium de glyphosate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). |
| Information écologique supplémentaire | Aucune donnée écologique supplémentaire disponible. |

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------|---|
| Produit | Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales. |
| Emballages contaminés | Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. Ne pas réutiliser des récipients vides. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
102000040186

10/11

Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales.
En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 28487

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Attention!

Mentions de danger: Poison.
Nocif par inhalation et par ingestion.
Provoque une irritation des yeux.
Provoque une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

| | |
|--------|---|
| 49CFR | Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49 |
| ACGIH | US. ACGIH Valeurs limites d'exposition |
| CERCLA | Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RT 540 [MD] HERBICIDE LIQUIDE

Version 1.0 / CDN
10200040186

11/11
Date de révision: 01/13/2021
Date d'impression: 01/15/2021

| | |
|--------------|--|
| | responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IARC | Centre internationale de Recherche sur le Cancer |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NTP | US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| TDG | Transport des Marchandises Dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UN | Nations Unies |

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

Date de révision: 01/13/2021

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.